FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE

Novembre 2026

Préco-nisation

Ceci constitue pour la profession une simple préconisation et ne relève ni de la catégorie des normes professionnelles, ni de celle des bons usages professionnels. Elle n'a notamment pas été transmise à une quelconque autorité.

Modèles de lettres d'information du débiteur défaillant préalablement et au moment de son inscription au Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers.

Les banques sont invitées à utiliser le modèle de lettre n° 1 figurant en annexe de la présente préconisation afin d'informer le débiteur défaillant préalablement à son inscription au Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers, conformément à leurs obligations légales et règlementaires.

Les banques sont invitées à utiliser le modèle de lettre n° 2 figurant en annexe de la présente préconisation afin d'informer le débiteur défaillant de son inscription au Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers, conformément à leurs obligations légales et réglementaires.

COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT

Coordonnées du débiteur
CLIENT
<Civilité> <Prénom>
<Nom>
<Bloc adresse>
<Code postal> <Ville>

Références du dossier de crédit
<référence>

A, le xxxx

Objet : Information préalable d'inscription au FICP par l'établissement de crédit

Madame, Monsieur,

Malgré nos relances, nous constatons à ce jour un incident de paiement caractérisé dans le remboursement de votre crédit **[*référence et montant du crédit*]**. Il est constitué par **[*définition de l'incident de paiement à personnaliser selon les cas, en fonction des définitions de l'article 4 de l'arrêté relatif au FICP, par exemple « le défaut de paiement des deux dernières échéances dues* »]**.

Vous nous devez donc à ce jour la somme de [*montant des sommes dues au titre de l'impayé*]

Votre situation doit être régularisée auprès de notre établissement avant l'expiration d'un délai **de 30 jours calendaires révolus** à compter de la date d'envoi de ce courrier, **le cachet de la poste faisant foi.**

Vous pouvez régulariser votre situation en [*détail des modalités de régularisation : par exemple paiement des sommes dues par chèque envoyé à + adresse du service de recouvrement*].

En l'absence d'une telle régularisation ou à défaut d'un accord amiable avec notre établissement, vous serez informé(e) par écrit de votre inscription, pour une durée de 5 ans, au fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) dont la gestion est assurée par la Banque de France en application de l'article L751-1 du Code de la consommation

Vous aurez, néanmoins, encore la possibilité de régulariser votre situation à tout moment, en procédant au remboursement des sommes dues à notre établissement. Dans ce cas, nous transmettrons directement à la Banque de France la demande de radiation de votre inscription au FICP au titre de cet incident de paiement caractérisé.

Nous appelons votre attention sur le risque que peut entraîner votre inscription au FICP, fichier qui a pour finalité de fournir aux établissements de crédit et autres organismes financiers un élément d'appréciation de la solvabilité des personnes avant de leur octroyer un crédit ou de leur attribuer un moyen de paiement, ainsi que dans le cadre de la gestion des risques liés aux crédits souscrits par leurs clients. En particulier, les établissements de crédit et autres organismes financiers ont une obligation de consulter ce fichier avant l'octroi d'un crédit à la consommation ou d'un crédit immobilier et avant le renouvellement annuel d'un crédit renouvelable.

Vous pouvez bénéficier, à titre d'information et d'accompagnement, des services d'une structure de conseil aux personnes endettées. Vous pouvez, à cet effet contacter [coordonnées du prestataire] ou toute autre structure figurant sur la liste disponible à l'adresse suivante [lien hypertexte]. Cet accompagnement a pour objet de vous aider dans la gestion de votre budget et vos démarches. [Cet accompagnement [il] ne suspend pas votre obligation de rembourser les sommes dues ni les conséquences pouvant résulter de l'absence de régularisation de votre situation.]

Enfin, nous vous rappelons que, dans les conditions prévues par le Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez de droits d'accès, de rectification et d'effacement des données à caractère personnel vous concernant qui sont détenues par notre établissement. Vous pouvez exercer ces droits [modalités d'exercice du droit d'accès, de rectification ou d'effacement, par exemple « par courrier adressé aux locaux de notre établissement à adresse établissement ou au délégué à la protection des données personnelles (DPO) à adresse postale DPO ou par courrier électronique à adresse mail DPO.].

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le service recouvrement

COORDONNEES DE L'ÉTABLISSEMENT DE CREDIT

Coordonnées du débiteur :
CLIENT
<Civilité> <Prénom> <Nom>
<Bloc adresse>
<Code postal> <Ville>-

A le

Références du dossier
<référence>

Objet : Information de l'inscription au FICP

Madame, Monsieur,

Vous avez été informé(e) par lettre du ***date du courrier d'information préalable*** de la nécessité de régulariser l'incident de paiement caractérisé relatif au remboursement de votre crédit, référencé ci-dessous : crédit n° *XXXXXX* d'un montant initial de *XXXXXX* euros.

Or, à ce jour, votre situation n'est toujours pas régularisée.

En conséquence, nous vous informons que nous venons de procéder, au titre de cet incident de paiement caractérisé, à votre inscription au fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) géré par la Banque de France, conformément aux articles L751-1 et L752-1 du Code de la consommation et à l'arrêté du 26 octobre 2010 relatif au FICP.

Nous avons communiqué à la Banque de France les informations suivantes vous concernant :

- noms de **famille** et marital :……..
- prénoms :……..
- date de naissance :……
- **sexe** ……
- code géographique du lieu de naissance[1] :……
- lieu de naissance[2] :……
- nature du crédit :……..
- **date de référence de l'incident ……**

Vous pouvez demander, auprès de notre établissement, la rectification et l'effacement des informations que nous avons déclarées à la Banque de France et qui se révèleraient erronées. Nous lui transmettrons les corrections à apporter.

Vous pouvez à tout moment régulariser cet incident de paiement en remboursant l'intégralité des sommes dues auprès de notre établissement dont les coordonnées sont précisées ci-dessous qui transmettra à la Banque de France la demande de suppression de cette inscription au FICP :
……..
……..
…….

[1] Code de département pour les personnes nées en France, code ISO du pays de naissance pour les personnes nées à l'étranger.

[2] Code commune pour les personnes nées en France, localités de naissance pour les personnes nées à l'étranger.

Nous vous précisons qu'en l'absence de régularisation, la durée de cette inscription est de 5 ans. **Nous vous rappelons que ces informations seront consultables auprès de la Banque de France par les établissements de crédit et autres organismes financiers pendant toute la durée de l'inscription.**

Dans les conditions prévues par le Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez pour les données à caractère personnel vous concernant qui sont enregistrées au FICP :

- d'un droit d'accès auprès de la Banque de France. Vous pouvez exercer ce droit (i) par courrier à l'adresse suivante : [à vérifier par chaque établissement : Banque de France – TSA 50120 – 75035 PARIS CEDEX 01], (ii) auprès d'une implantation territoriale de la Banque de France ouverte au public (iii) ou en formulant une demande en ligne [à vérifier par chaque établissement : https://particuliers.banque-france.fr/fichiers-dincidents/vos-droits-dacces-aux-fichiers] ;

- d'un droit de rectification et d'effacement auprès de notre établissement par courrier adressé aux locaux de notre établissement à *adresse établissement* ou au délégué à la protection des données personnelles (DPO) à *adresse postale DPO* ou par courrier électronique à *adresse mail DPO*.

Pour la mise en œuvre de ces droits, vous devrez justifier de votre identité.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le service recouvrement